



Assemblée communale du 13 décembre 2012

Point 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements Points particuliers

02.301.00 Traitement du personnel administratif

Depuis plusieurs années, les tâches dévolues à l'administration communale sont en constante augmentation. De plus, la quasi-totalité des Conseillers et Conseillères communaux ont une activité professionnelle à 100% et ils et elles délèguent de nombreuses tâches purement administratives à l'administration communale. Deux autres éléments viennent s'ajouter à ce constat. Tout d'abord l'augmentation de la population qui, en 15 ans, est passée de 1237 à 1451 habitants, soit une augmentation de 17%. Ensuite, de nouvelles activités qui relèvent de modifications légales ou organisationnelles sont confiées quotidiennement à l'administration.

Une liste, non-exhaustive, des nouvelles tâches est présentée ci-après.

Secrétaire communale

- Tenue à jour du logiciel de gestion du cadastre (permis de construire)
- Gestion des contrôles de la médecine scolaire
- Calcul des taxes de raccordement et préparation de la facture des émoluments liés aux permis de construire
- Tenue à jour des informations figurant dans la plaquette de présentation de la commune
- Volume de correspondance plus important
- Correspondance et suivi des calculs de coefficient de ruissellement (PGEE) liés aux permis de construire

Caissière communale

- Facturation diverse en augmentation (camp de ski, camp vert, soins dentaires, etc.)
- Ventilation des factures et établissement de listes à l'intention des conseillers-ères communaux-ales
- Planification financière

Perceptrice des impôts et responsable du contrôle des habitants et des votations et élections

- Encaissement de l'impôt sur les chiens
- Facturation annuelle des impôts (auparavant tous les deux ans)
- Vente des billets CFF et mise à jour du site internet
- Harmonisation des registres

- REGBL (saisie des nouvelles constructions, début et fin de chantier, etc.)
- Encaissement des impôts paroissiaux
- Gestion de l'agence AVS
- Encaissement de la taxe non pompier
- Encaissement de la contribution immobilière
- Contrôles des signatures des initiatives (40 initiatives durant les deux dernières années)

Ces nouvelles tâches engendrent depuis quelques années déjà de nombreuses heures supplémentaires effectuées par les trois collaboratrices de l'administration communale. Aujourd'hui, il convient d'adapter les taux d'activité des trois collaboratrices. Le Conseil communal propose pour l'ensemble des collaboratrices une augmentation dudit taux de 20% dès le 1^{er} janvier 2013.

Le tableau ci-après indique la répartition des taux d'activité.

	Taux d'activité	
	Actuel	Nouveau
Secrétaire communale	70%	75%
Caissière communale	50%	55%
Perceptrice impôts	50%	60%
Taux d'activité total	170%	190%

Un bref comparatif avec d'autres communes montre que cette adaptation des taux d'activité est pleinement justifiée. Avec 764 habitants pour un poste à 100%, nous restons une commune disposant d'un secrétariat performant tout en limitant les coûts afférents.

Commune	Habitants	Taux	Nb hab. par EPT
Arconciel	770	160%	481
Cottens	1350	190%	711
Ependes	1071	185%	579
La Roche	1428	330%	433
Le Mouret	2990	310%	965
Matran	1546	240%	644
Neyruz	2208	340%	649
Pont-en-Ogoz	1631	310%	526
Rossens	1248	240%	520
Treyvaux	1451	170%	854
Treyvaux	1451	190%	764

Le Conseil communal relève également les grandes compétences et la disponibilité sans faille des trois collaboratrices de l'administration. Il profite, ici, de les remercier vivement pour l'ensemble des services qu'elles rendent au Conseil et à la population treyvalienne.

Cette augmentation de 20% du taux d'activité globale représente une augmentation de 19'000 francs à la position 02.301.00 Traitement du personnel administratif dans le budget de fonctionnement.

Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011
161'000	142'000	140'465

02.311.01 Achat équipement informatique

La mise en service du serveur informatique actuel date de 2005, il y a donc 7 ans. Sachant que, au regard des performances et de la fiabilité de ce type de matériel, la durée de vie d'un serveur est d'environ quatre ans, il convient de prévoir son remplacement. En effet, les risques de perte de données par une défectuosité des disques durs dudit serveur est grande.

Le Conseil communal a étudié deux variantes pour le remplacement de ce serveur. La première consiste à externaliser la gestion des données contenues dans le serveur communal dans l'infrastructure du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat, comme cela se pratique dans d'autres communes. La seconde variante consiste à remplacer le serveur actuel.

Lors d'une telle analyse, les coûts se déclinent en deux types. Les coûts initiaux et les coûts annuels (récurrents). Afin de comparer les coûts de manière globale, la pratique veut que l'on considère les coûts annuels pour cinq années. Dès lors, le tableau ci-dessous compare les coûts des deux variantes.

Variante hébergement SITel			
	1re année	Type de coûts	5 ans
Mise en place de l'hébergement	8'400	Fixe	8'400
Adhésion à CommuNet	540	Fixe	540
Frais de migration logiciels communaux	2'160	Fixe	2'160
Cotisation CommuNet	430	Fixe	2'150
Hébergement (1620 fr. par ordinateur)	6'480	Annuel	32'400
Logiciel bureautique (380 fr. par ordinateur)	1'520	Annuel	7'600
Coûts totaux pour 5 ans			53'250

Variante serveur communal			
	1re année	Type de coûts	5 ans
Matériel, logiciels, installation, configuration	12'100	Fixe	12'100
Mise en œuvre des sauvegardes	1'600	Fixe	1'600
Hébergement des sauvegardes	1'430	Annuel	7'150
Coûts totaux pour 5 ans			20'850
Mise en œuvre des sauvegardes	15'130	Fixe	1'600

La comparaison des coûts calculés sur cinq ans démontre clairement que la variante consistant à remplacer le serveur communal est bien moins onéreuse que la variante SITel. Le Conseil communal a, dès lors, décidé de remplacer le serveur actuel par un nouveau.

Les coûts liés à l'installation du nouveau serveur sont à inscrire dans le budget de fonctionnement 2013. Ils correspondent aux coûts de la première année.

Variante serveur communal	
Matériel, logiciels, installation, configuration	12'100
Mise en œuvre des sauvegardes	1'600
Hébergement des sauvegardes	1'430
Coûts 1^{re} année	15'130

Matériel supplémentaire

Dans le cadre du développement de l'informatique communale et afin d'économiser du papier (impressions diverses, photocopies, etc.) et du temps, le Conseil propose d'acquérir un scanner de documents et un logiciel de reconnaissance de caractères. De cette manière, les documents arrivant à la commune seront digitalisés, conservés de manière électronique et envoyés aux membres du Conseil concernés par courriel. Il s'agit des premiers pas dans la gestion électronique des documents et la dématérialisation de ceux-ci.

L'ordinateur portable utilisé actuellement par l'administration a 6 ans et il n'est plus adapté aux travaux de l'administration (prise de PV, séances à l'extérieur, présentations lors des assemblées communales). Le Conseil communal propose son remplacement. L'ordinateur portable actuel sera installé dans les locaux de l'édilité pour permettre la lecture de plan et du cadastre souterrain via internet.

Ordinateur portable	1'950
Scanner de documents	4'300
Acrobat Professional	650
Total nouveau matériel	6'900

Récapitulation

Remplacement serveur communal	15'130
Total nouveau matériel	6'900
Réserve	970
Total nouveau matériel	23'000

Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011
23'000	0	0

34.314.04 Etude Assainissement butte pare-balles et ciblerie 300m

Dans le cadre de la nouvelle loi cantonale sur les sites pollués, il y a lieu d'investiguer afin de déterminer le niveau de pollution des buttes de tir. Dans un premier temps, seule la butte de tir du stand à 300 mètres sera analysée. Lors de la révision générale du Plan d'aménagement local (PAL), le Service de l'environnement (SEn) a émis la recommandation suivante: les buttes de tir devront faire l'objet de mesures au sens de la directive sur les "Indemnités en vertu de l'OTAS pour les installations de tir". Ces mesures devront être réalisées, dans tous les cas, avant tout projet de modification ou transformation du site. De plus, dans le cas particulier des stands de tir, la Confédération limite le droit aux indemnités pour les assainissements de sites contaminés à la seule zone de la butte de tir, où la teneur en plomb (Pb) du sol dépasse 1000 ppm. Dans la zone élargie présentant des teneurs en Pb entre 200 ppm (seuil d'investigation OSol) et 1000 ppm, des restrictions d'utilisation sont nécessaires si aucun assainissement n'y est entrepris. Les mesures OSites (assainissements des buttes de tir) et les mesures OSol (restrictions d'utilisation) doivent être coordonnées.

Cette étude a pour objectif de définir l'ampleur et le type de pollution de la butte de tir à 300 mètres. Elle permettra également de connaître les coûts de l'assainissement et les montants des subventions cantonales et fédérales.

Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011
7120	0	0

35.314.01 Démontage buvette et téléski

Le téléski de Treyvaux a été inauguré en 1971 et acquis par la commune en 1984. Depuis quelques années, l'enneigement à Treyvaux ne permet plus une exploitation du téléski des Planchettes. De plus, des frais liés à l'entretien du câble, voire à son remplacement, vont inéluctablement peser sur le budget communal. La dameuse achetée d'occasion en 2004 tombe régulièrement en panne pour autant qu'elle consente à démarrer!

Quant à la buvette des Planchettes, elle nécessiterait de gros travaux d'assainissement (sanitaires, isolation, électricité, chauffage, etc.). Il faut préciser encore que le Conseil n'a pas trouvé de tenancier pour assurer l'ouverture de la buvette cet hiver.

Le propriétaire du fond où se trouve la buvette a des projets liés à l'extension de ses activités agricoles. Dès lors, il n'est pas possible de garantir une pérennité des éventuels investissements qui seraient faits tant dans la buvette que dans le téléski.

Il faut également mettre en exergue les coûts annuels liés au fonctionnement du téléski et à l'entretien de la buvette. Le tableau ci-dessous montre les frais d'exploitation annuels de la buvette et du téléski.

Objets	Charges	Revenus
Location annuelle de la buvette		1'200
Ventes des cartes journalières		3'784
Frais d'électricité Groupe E (<i>moyenne sur 2009-11</i>)	3'920	
Entretien du bâtiment et ski-lift	5'050	
Frais d'assurances - Responsabilité civile	661	
Frais d'assurances - Véhicule	217	
Frais d'assurances - ECAB	200	
Location pour terrain	2'200	
Travail de montage et suivi les mercredis par Edilité	7'348	
Travail du personnel auxiliaire durant les ouvertures	2'845	
Sous totaux	22'441	4'984
Total des frais d'exploitations à la charge de la commune	17'457	

Les coûts du démontage de la buvette et du téléski se montent à 29'000 francs. Un simple calcul démontre qu'il faut 1,7 année pour que la commune recouvre cette dépense.

Le Conseil communal est bien conscient qu'avec la disparition du téléski et de la buvette des Planchettes, c'est un pan de l'histoire locale qui disparaît. Il regrette également qu'un lieu de rencontres sympathiques et conviviales ne puisse perdurer.

Cependant, force est de constater que de moins en moins d'enfants et d'adultes se rendent aux Planchettes pour skier, ils préfèrent les pistes des stations fribourgeoises bien plus "fun" et à leurs niveaux. Il faut encore mentionner que la commune a investi 100 mille francs dans les installations de La Berra et accordé une caution non-solidaire de 180 mille francs.

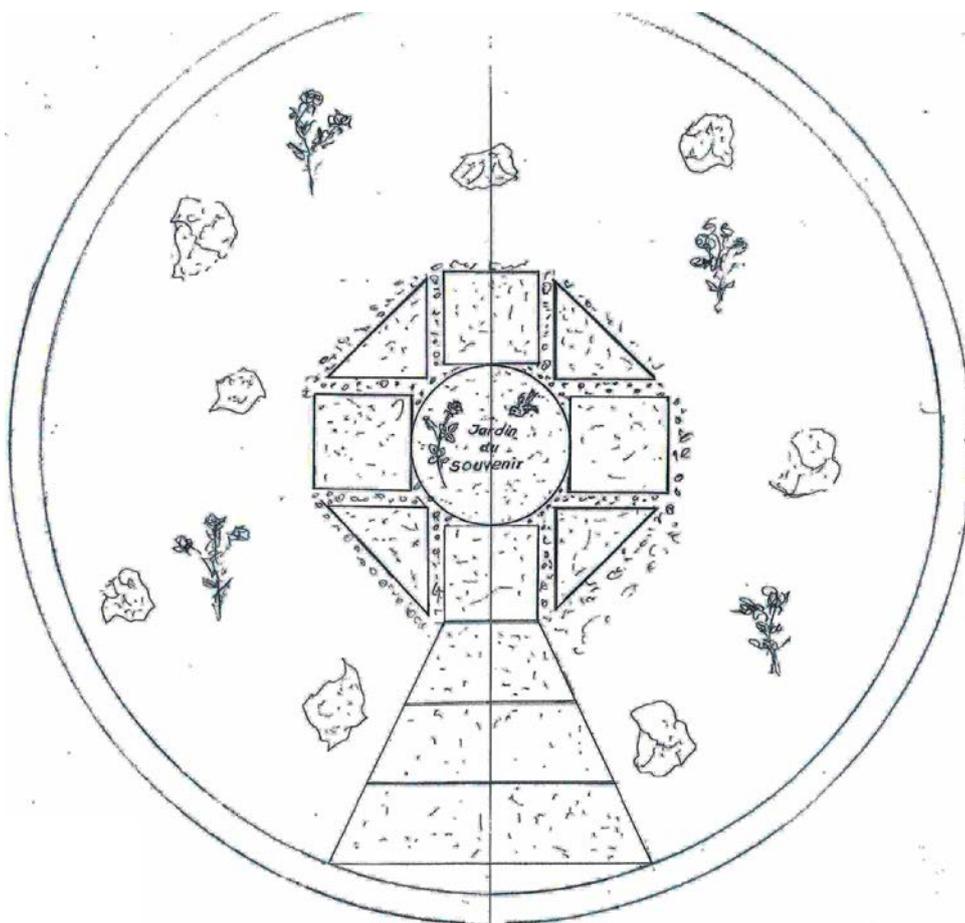
Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011
29'000	0	0

74.314.00 Frais d'entretien du cimetière

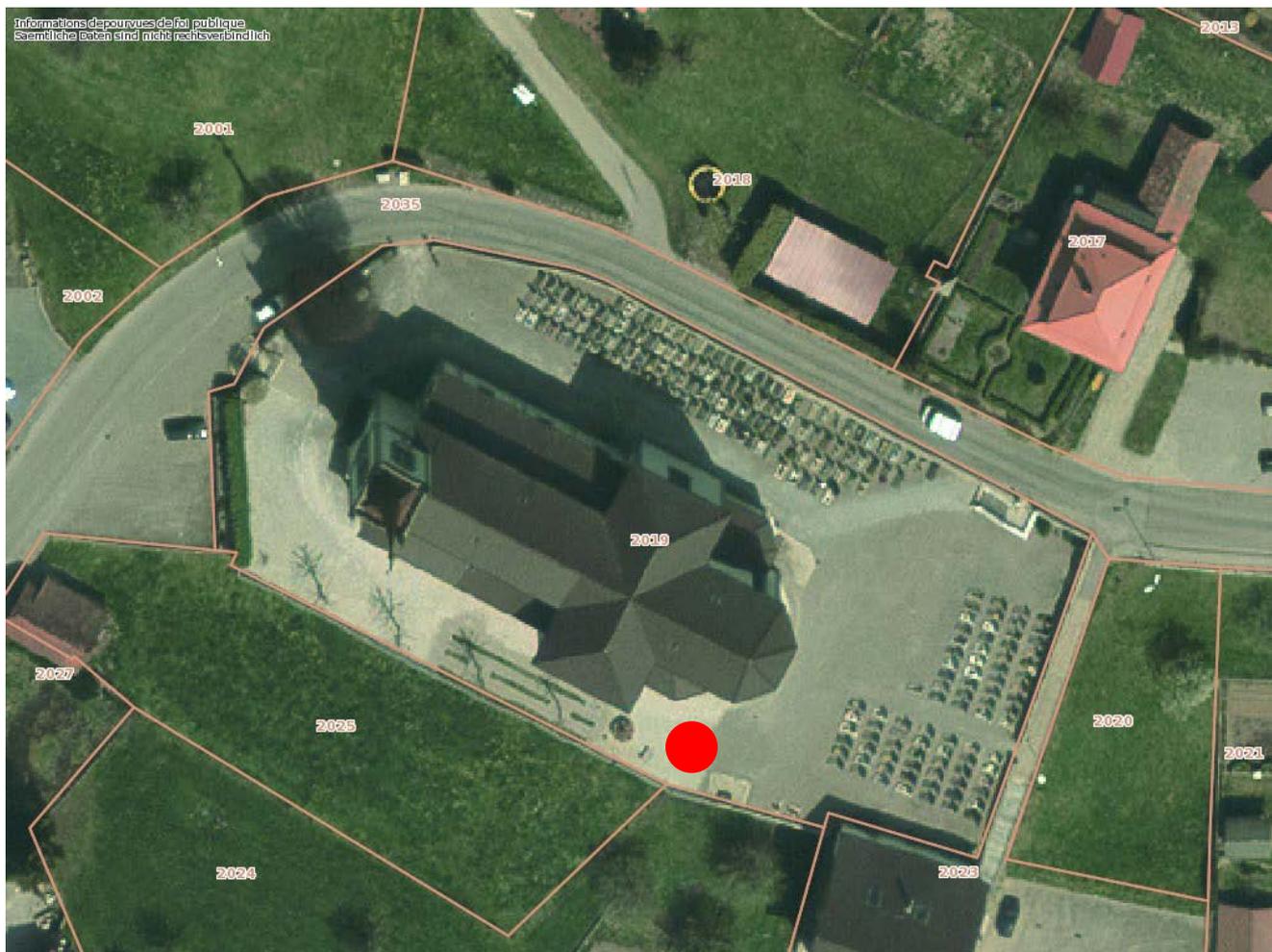
Selon le règlement communal du cimetière, la durée du dépôt d'une urne dans le columbarium est de 20 ans. En 2014, ce délai sera atteint. Afin de déverser les cendres dont les familles ne souhaitent pas disposer, la commune de Treyvaux doit réaliser un Jardin du Souvenir. Outre le transfert de cendres dans le Jardin du Souvenir, il sera également possible d'y déverser directement des cendres lorsque le défunt ou la famille ne souhaite pas de sépulture.

Lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2012, une proposition de modification du règlement du cimetière sera faite. Cette modification ancre dans le règlement les modalités relatives au Jardin du Souvenir.

Le diamètre extérieur du Jardin du Souvenir est de trois mètres.



L'emplacement du Jardin du Souvenir se situe dans la continuité des tombes cinéraires et du columbarium.



Selon un devis, les coûts de construction du Jardin du Souvenir s'élèvent à 12'200 francs. Etant donné que le village d'Essert fait paroisse avec la commune de Treyvaux, la commune de Le Mouret participe à hauteur de 2'000 francs à ce projet.

Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011
15'440	6'700	1'197

Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissements.